

Vous avez manifesté votre intérêt pour le CERIJE et vous souhaitez adhérer à l'association.

Conformément à nos statuts, **pour être membre de l'association**, il faut « être majeur et être préalablement agréé par le bureau, qui statue sur les demandes d'admission présentées lors de chacune de ses réunions ».

Notre règlement intérieur prévoit que les membres de l'association peuvent adhérer sous le statut de membre actif ou de membre sympathisant :

1.- Le membre actif

Il participe aux travaux du centre de recherche dans l'un des axes définis par le conseil d'administration :

- **La recherche fondamentale** vise à définir et à délimiter l'objet d'étude du CERIJE : « la juritraductologie ». Les travaux sont menés dans une approche interdisciplinaire et transversale, par un travail commun entre traductologues, juristes-linguistes, juristes comparatistes, etc. Les résultats feront l'objet d'une publication, entre autres, dans la revue en ligne « Juritraductologie ».
- **La recherche appliquée** vise un double objectif :
 - rendre visible et accessible le droit à l'assistance linguistique : législation européenne et des États membres, études comparatives sur la protection des citoyens, etc..
 - améliorer la *qualité* des traductions juridique et judiciaire par des études en droit comparé sur des concepts juridiques présentant des difficultés de traduction. L'objectif à terme étant d'élaborer une base traductologique validée par des juristes et des traducteurs.

Il intègre les conseils scientifiques ou les commissions de travail constituées sur les axes de recherche. Il contribue aux colloques et autres manifestations organisées par le CERIJE en vue de la divulgation des travaux menés.

Il peut également contribuer au fonctionnement du centre, de son site web et à l'organisation de toute activité.

Le statut de membre actif confère un droit de vote aux assemblées générales.

2.- Le membre sympathisant

Il est informé de l'avancée des travaux du centre par accès gratuit à la revue « Juritraductologie ».

Il peut poser des questions, formuler des suggestions et apporter son soutien ponctuel au développement des activités du centre.

Il bénéficie de réductions tarifaires pour toutes les manifestations et les formations organisées par le CERIJE.

Le statut de membre sympathisant ne confère pas de droit de vote aux assemblées générales.

BULLETIN D'ADHÉSION

Pour les personnes physiques :

Mme M.
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Tél : /____ /____ /____ /____ /____ /
Courriel :

Pour les personnes morales :

Dénomination :
Représentée par :
Fonctions :
Adresse siège social :
.....
Code postal : Ville :
Tél : /____ /____ /____ /____ /____ /
Courriel :

Demande à adhérer au CERIJE en tant que :

- Membre actif :**
cotisation annuelle* : 50 € pour les personnes physiques
 100 € pour les personnes morales
- Membre sympathisant :**
cotisation annuelle* : 25 € pour les personnes physiques
 50 € pour les personnes morales

* Les **étudiants** bénéficient, sur justificatif, d'un tarif réduit à 50% de leur cotisation annuelle.

Le bulletin d'adhésion dûment complété est à adresser par mail (sylvie.monjean.decaudin@cerije.eu) et doit être accompagné d'une **lettre officielle de candidature** qui sera soumise pour admission au conseil d'administration.